

DGA Ressources

Direction des Finances et de l'évaluation

DF-Service Synthèse

Affaire suivie par : A. CHAUVEL
Poste : 79.30

2021-CD-1-6684

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 19 novembre 2021

POLITIQUE D04 Ressources et charges financières

DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET MAISON DE L'ENFANCE YVELINES

BUDGET PRINCIPAL

Voté à la séance du Conseil Départemental du 19 mars 2021, le budget primitif 2021 s'établit à 1 791,2 M€ (dont 1 635,1 M€ en dépenses et recettes réelles) et se répartit ainsi : 1 265,9 M€ en fonctionnement et 525,2 M€ en investissement.

Le budget supplémentaire 2021, voté à la séance du Conseil Départemental du 13 juillet 2021, a permis de reprendre les résultats ainsi que les restes à réaliser 2020 et d'ajuster les crédits 2021. Ainsi, le budget principal 2021 a été abondé de 331,6 M€ se répartissant ainsi : 159,6 M€ en investissement et 184,0 M€ en fonctionnement.

Rappel du BS 2021

FONCTIONNEMENT (en M€)	Recettes	Dépenses
Reprise résultat N-1	167,9	
Ajustement de crédits opérationnels	15,5	15,8
Amortissements - mouvements d'ordre et comptables	0,6	27,0
Virement d'équilibre à la section d'investissement		141,2
TOTAL FONCTIONNEMENT	184,0	184,0

INVESTISSEMENT (en M€)	Recettes	Dépenses
Affectation et reprise résultat N-1	109,1	84,6
Reprise reports N-1	7,0	31,5
Ajustement des crédits opérationnels	0,0	22,8
Amortissements - mouvements d'ordre et comptables	47,1	20,6
Virement d'équilibre à la section de fonctionnement	141,2	
Ajustement de l'emprunt d'équilibre	-144,8	
TOTAL INVESTISSEMENT	159,6	159,6

Dans le cadre de cette décision modificative (DM) n°1, il est proposé d'intégrer uniquement les ajustements budgétaires ne pouvant être couverts par virements de crédits et jugés strictement nécessaires d'un point de vue technique (64,4 M€ en fonctionnement et 49,9 M€ en investissement).

D'une manière générale, cette DM a un impact positif sur les grands équilibres financiers du Département avec une augmentation de la capacité d'autofinancement des investissements de 14,9 M€.

Les crédits inscrits (en fonctionnement et en investissement) sont intégralement financés par des recettes fiscales. Par ailleurs, l'ajustement à la hausse des recettes DMTO tient compte à la fois de la poursuite de la dynamique sur le marché immobilier yvelinois et des modalités de remboursement de l'avance DMTO perçue en 2020.

Synthèse DM 2021

FONCTIONNEMENT (en M€)	Recettes	Dépenses
Ajustement de crédits opérationnels	64,4	-0,3
Virement d'équilibre à la section d'investissement		64,7
TOTAL FONCTIONNEMENT	64,4	64,4

INVESTISSEMENT (en M€)	Recettes	Dépenses
Ajustement des crédits opérationnels		49,8
Mouvements d'ordre et comptables	0,1	0,1
Virement d'équilibre à la section de fonctionnement	64,7	
Ajustement de l'emprunt d'équilibre	-14,9	
TOTAL INVESTISSEMENT	49,9	49,9

1. CRÉDITS DE PAIEMENT EN FONCTIONNEMENT

1.1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1.1.1. Ajustement des crédits 2021 : -0,3 M€

Les ajustements de dépenses de fonctionnement inscrits (+ 10,9 M€) sont totalement compensés par des diminutions (-11,2 M€), ce qui permet de porter le solde net à -0,3 M€.

Les inscriptions à la hausse portent sur des ajustements techniques obligatoires ou des ajustements permettant de sécuriser la clôture sur des postes de dépenses ne pouvant être couverts par virement de crédits :

- +6,0 M€ portent sur des ajustements techniques obligatoires sur des chapitres budgétaires spécifiques :
 - ✓ + 5,0 M€ d'ajustement de provisions pour risques et charges
Suite au règlement du protocole d'accord transactionnel mettant fin au contentieux concernant l'opération « RD30 Aménagement et doublement de voirie à Plaisir », la totalité de la provision constituée jusqu'alors a été reprise (12,8 M€). Il est par conséquent obligatoire pour le Département de reconstituer cette provision dès l'ouverture d'un contentieux ou dès la naissance d'un risque (pour 2021, 4 M€ pour litiges et contentieux et 1 M€ pour risque de non recouvrement d'indus RSA) ;
 - ✓ + 1,0 M€ d'ajustement sur le chapitre comptable des charges exceptionnelles devant permettre de rembourser un trop-perçu de DGF forfaitaire (0,3 M€) et de couvrir des opérations de gestion (intérêts moratoires sur marchés) ou des annulations de titres.
- +4,9 M€ permettant de sécuriser la clôture sur des postes de dépenses ne pouvant être couverts par virement de crédits avec principalement :
 - ✓ + 3,2 M€ pour l'autonomie avec :

- 2,4 M€ d'aide sociale à l'hébergement PA et PH (144,8 M€ en CO 2021 avant ajustement DM) du fait d'un nombre de bénéficiaires plus important du fait d'un impact de la crise sanitaire moins fort que prévu au BP ;
 - 0,5 M€ de PCH à domicile (41,2 M€ en CO 2021 avant ajustement DM) également du fait d'une hausse du nombre de bénéficiaires ;
 - 0,3 M€ pour le marché de transport de personnes à mobilité réduite (PAM) qui s'explique à la fois par le financement du déficit 2020 causé par la crise sanitaire et par la prise en charge des transports réalisés vers les différents vaccinodromes du Département (délibération votée par le CD du 1^{er} octobre).
- ✓ + 1,0 M€ de dépenses de personnel s'expliquant par la nécessité de sécuriser techniquement le passage de la paye d'ici la fin de l'exercice (183 M€ en CO 2021 sur le chapitre 012), en particulier pour tenir compte du besoin sur les tickets restaurants (hausse du nombre de chèques restaurants pris en charge par la collectivité en raison de la réduction du nombre de jours de congés des agents) et la mutuelle (du fait de l'ajustement du dispositif de protection sociale complémentaire voté par le CD du 19 mars 2021) ;
- ✓ + 0,6 M€ de participation à Seine et Yvelines Numérique permettant le versement du 3^e appel de fonds conformément à la convention financière entre le Département et SYN, notamment sur la vidéo protection (reflet de la poursuite du déploiement de la vidéo protection sur les sites départementaux et les collèges). Il s'agit donc d'un strict ajustement de la contribution du Département aux prévisions de décaissements des dépenses de fonctionnement.
- -11,2 M€ dans le cadre de réduction de crédits compensant les inscriptions budgétaires:
- ✓ - 9,5 M€ sur le RSA du fait d'un impact de la crise sanitaire moins fort que prévu au BP. Il est à noter que le RSA ne devrait pas diminuer par rapport à 2020 mais devrait afficher une hausse moins importante qu'attendue (de l'ordre de + 7,5% au regard des prévisions de réalisation à date contre + 15% initialement attendue) ;
 - ✓ - 1,7 M€ d'ajustement de la péréquation concernant la CVAE, le FSDRIF et les DMTO conformément aux notifications reçues.

1.1.2. Dépenses d'ordre : + 64,7 M€

Cette inscription correspond correspondant à un virement à la section d'investissement permettant d'équilibrer la section de fonctionnement. Cet ajustement apparait en recette d'investissement (cf. point 2.2)

1.1.3. Les autorisations d'engagement

Le stock d'autorisation d'engagement (AE) à l'issue de la DM sera de 240,2 M€ soit une augmentation de + 3,4 M€ depuis la dernière étape budgétaire.

Les mouvements sur AE proposés font varier globalement le stock de +3,4 M€ ainsi qu'il suit :

Mouvements sur AE	Variations
Augmentation d'AE	0 €
Diminution d'AE	0 €
Nouvelle AE	+ 3,4 M€
Total des variations	+ 3,4 M€

L'augmentation du volume d'AE est sans impact sur les crédits de paiement 2021 et résulte à la fois de la nécessité de piloter les actions du Département de manière pluriannuelle et d'assurer la continuité des actions menées par la collectivité sur les 1ers mois de l'exercice avant vote du BP 2022.

Le détail de ces mouvements figure en annexe de la maquette budgétaire de la décision modificative.

1.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'inscription des recettes réelles de fonctionnement pour 64,4 M€ résulte des mouvements suivants :

- ✓ + 65 M€ d'ajustement des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) afin de tenir compte à la fois du schéma comptable définitif retenu par l'Etat pour le remboursement de l'avance perçue en 2020 et du dynamisme du produit plus important que prévu. Les crédits ouverts au budget sont ainsi portés à 420,0 M€ ;
- ✓ + 0,2 M€ dans le cadre du prélèvement de 40% pour les chèques restaurant en raison de la consommation en hausse de ces derniers (+ 0,5 M€) ;
- ✓ - 0,8 M€ en raison de l'ajustement de la TICPE¹ (-0,5 M€) et de la taxe sur consommation finale d'électricité (-0,3 M€) au vu des encaissements des trois premiers trimestres.

2. CRÉDITS DE PAIEMENT EN INVESTISSEMENT

2.1. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2.1.1. Ajustement des crédits 2021 : +49,8 M€

Afin de permettre le remboursement de la totalité de l'avance DMTO perçue en 2020 et de prendre en compte le schéma budgétaire et comptable communiqué par les services de l'Etat, il est nécessaire d'inscrire cette dépense supplémentaire.

2.1.2. Dépenses d'ordre : 0,1 M€

Cet ajustement de dépenses concerne les opérations réalisées pour le compte de diverses communes sur l'entretien du patrimoine rural et la restauration des patrimoines historiques. Du fait de la spécificité du schéma comptable de ces opérations, cette dépense est intégralement compensée par une recette d'ordre (cf. point 2.2.2).

2.1.3. Les autorisations de programme :

Le stock d'autorisation de programme (AP) avant vote de la DM est de 5 802,2 M€. En tenant compte des clôtures d'AP et de l'ensemble des mouvements proposés en DM, il est porté à 5 993,6 M€.

Les mouvements sur AP proposés font varier globalement le stock de +191,4 M€ ainsi qu'il suit :

Mouvements sur AP	Variations
Augmentation d'AP	+ 46,0 M€
Diminution d'AP	- 56,8 M€
Nouvelle AP	+ 202,2 M€
Total des variations	+ 191,4 M€

Les principales augmentations concernent :

- ✓ + 92,8 M€ concernant Mines Paristech ;
- ✓ + 49,0 M€ pour la voirie ;
- ✓ + 26,0 M€ pour l'enseignement supérieur ;
- ✓ + 6,0 M€ pour l'institut psychotraumatique de l'enfant et de l'adolescent ;
- ✓ + 5,8 M€ pour les collèges dont 3,6 M€ pour la cité scolaire Hoche ;
- ✓ + 4,5 M€ pour le GIP AutonomY'.

¹ Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques : portant sur les produits pétroliers lorsqu'ils sont destinés à être utilisés en tant que carburant ou combustible de chauffage (anciennement taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP))

A l'instar de ce qui est proposé pour les AE, ces révisions visent essentiellement à permettre une continuité des actions menées par la Collectivité dans le cadre de la procédure d'ouverture des crédits avant vote du BP 2022.

Le détail de ces mouvements figure en annexe de la maquette budgétaire de la décision modificative.

2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

2.2.1. Ajustement de l'emprunt d'équilibre : -14,9 M€

L'ajustement des recettes de fonctionnement permet non seulement de financer la totalité des inscriptions en dépense (dont l'essentiel porte sur le remboursement de l'avance DMTO), mais également d'augmenter l'épargne brute de la collectivité de 14,9 M€.

Par conséquent, l'emprunt d'équilibre est ajusté à 142,5 M€ après DM, soit une baisse de - 14,9 M€.

2.2.2. Recettes d'ordre : +64,8 M€

Les inscriptions de recettes d'ordre sur la section d'investissement correspondent au schéma comptable sur les virements de section ainsi que sur les opérations pour le compte de tiers.

- ✓ + 64,7 M€ lié au virement d'équilibre de la section de fonctionnement (cf. point 1.1) ;
- ✓ + 0,1 M€ portant sur les opérations pour compte de tiers (cf. point 2.1.2).

LES BUDGETS ANNEXES

Les ajustements suivants sont proposés pour chaque budget annexe :

Budgets annexes	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Maison de l'Enfance Yvelines	-	-	6,2 K€	6,2 K€
IFS Y	-	-	-	-
Musée Maurice Denis	-	-	-	-

Le détail de ces mouvements figure dans les maquettes budgétaires de la décision modificative.

Ces ajustements portent essentiellement sur des écritures d'ordre (ajustement des amortissements notamment) et ne nécessitent pas l'inscription de subventions d'équilibre.

Si ces propositions vous agrément, je vous prie d'adopter les termes de la délibération suivante :